



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 11 mars 2019 à 19h30 en la salle du conseil municipal située au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac (Qc) J8C 2Z8, le Conseil devra statuer sur les trois demandes de dérogation mineure suivantes :

1. DM-2019-0001 :

Adresse : 286, chemin Labelle

Lot(s) : 40A-2, rang 6, Canton de Beresford

Objet : permettre l'implantation d'une construction accessoire à 0,3 mètre de la ligne avant de propriété, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit une marge de recul de 1 mètre d'une ligne de terrain pour une construction accessoire.

2. DM-2019-0002 :

Adresse : 286, chemin Labelle

Lot(s) : 40A-2, rang 6, Canton de Beresford

Objet : permettre l'implantation d'une construction accessoire à 0,3 mètre de la ligne avant de propriété, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit une bande d'aménagement paysager de 2,5 mètres en cour avant d'un terrain adjacent à la route 117.

3. DM-2019-0003 :

Adresse : 205, chemin Lacasse

Lot(s) : P31A-14, rang 6, Canton de Beresford

Objet : permettre l'agrandissement d'une construction principale à 10,01 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit une distance minimale d'implantation d'au moins 15 mètres.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 22 février 2019

Josiane Alarie

Directrice générale et secrétaire-trésorière